

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le

10 JUIN 2015

Monsieur le Président,

Vous avez attiré mon attention sur les récents événements dramatiques qui se sont tenus au sein de l'école élémentaire du Mas de la Raz à Villefontaine.

Je souhaite tout d'abord vous faire part de toute mon abjection face à ces faits détestables. Je comprends et je partage la douleur et l'horreur ressenties par les familles des élèves.

En tant que ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, savoir qu'un directeur d'école a pu continuer à exercer pendant plusieurs années alors même qu'il avait été condamné pour des faits de prédation sexuelle est proprement insoutenable.

C'est pourquoi je suis aujourd'hui particulièrement déterminée à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que de telles situations ne puissent plus jamais se reproduire au sein de notre école.

Dans les heures qui ont suivi les dépôts de plainte des familles, avec Madame Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la justice, nous avons décidé de saisir immédiatement nos deux inspections générales, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (IGAEN) et l'inspection générale des services judiciaires (IGSJ) afin qu'elles travaillent ensemble à repérer les dérèglements qui ont pu mener à une telle situation.

Les conclusions du rapport d'étape de ces deux corps d'inspection font apparaître des dysfonctionnements majeurs. L'échange d'informations entre l'autorité judiciaire et l'institution scolaire n'est pas efficient et les dispositifs actuellement en vigueur ne sont pas suffisants.

.../...

Monsieur Patrick CHRETIEN
Président
Fédération Familles de France
28 place Saint Georges
75009 PARIS

Aussi, avec l'ensemble des membres du Gouvernement, nous avons dès à présent pris la décision de modifier le projet de loi relatif à l'adaptation de la procédure pénale au droit de l'Union européenne qui sera examiné le 1^{er} juin prochain à l'Assemblée nationale. Nous voulons effectivement inscrire dans le droit l'obligation faite aux magistrats de transmettre aux autorités administratives des informations sur les procédures et condamnations, notamment pour infractions de nature sexuelle, de manière à ce que les services de l'éducation nationale puissent immédiatement engager les poursuites disciplinaires qui s'imposent et tenir à l'écart de l'école toute personne mise en examen ou condamnée pour des faits de prédation sexuelle. Ce texte de loi concernera également tous les agents publics exerçant une activité au contact habituel des mineurs.

Au-delà, nous avons également voulu que les deux inspections générales puissent poursuivre leur travail. Elles nous remettront ainsi leurs conclusions définitives le 30 juin prochain. Nous leur avons notamment demandé d'émettre des propositions visant à organiser un contrôle rigoureux et pérenne de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale afin de repérer les agents publics qui auraient été condamnés sans avoir fait l'objet d'un signalement à leur administration.

En outre, nous voulons simplifier les procédures et assurer une fluidité plus grande dans l'échange d'informations entre nos deux administrations. Aussi, nous avons déjà réuni, le 8 avril dernier, les recteurs et les procureurs généraux pour les engager dans un travail partenarial. Cette action commune se décline sur l'ensemble du territoire et se traduit par la mise en place de mesures concrètes comme la généralisation des « *référénts justice* » de l'éducation nationale. Chacun de ces personnels, placé au sein d'une académie, est l'interlocuteur principal de la justice et il est constamment tenu informé des procédures qui sont menées.

Au sein des services de l'éducation nationale, j'ai initié un travail de révision de l'ensemble des procédures internes en mettant en place des outils d'alerte simples, clairs et efficaces.

Enfin, dès la rentrée prochaine, les personnels de tous les services déconcentrés de l'éducation nationale seront destinataires de documents pratiques et de modules d'information afin d'attirer toute leur attention sur la transmission des signalements et leur demander de faire preuve de la plus grande vigilance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Najat VALLAUD-BELKACEM

